

Visages de Camargue

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2008



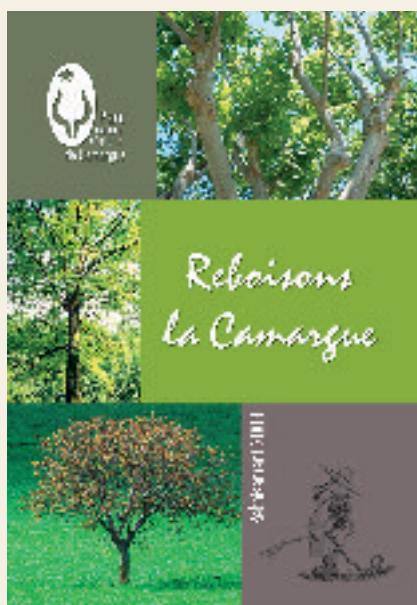
LETTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

"Reboisons la Camargue!"

Planter un arbre, un petit geste tout simple, et pourtant lorsqu'on sait qu'un arbre stocke en moyenne au cours de sa vie 1 tonne de dioxyde de Carbone (CO₂), le petit geste se transforme en acte de "bienfaisance" nécessaire à la survie de la planète. Depuis 25 ans que cette opération est organisée par le Parc naturel régional de Camargue, près de 40 000 arbres sont parvenus au stade adulte et participent au reboisement du delta. Cela a permis notamment la reconstitution des haies et bosquets situés autour des mas, disparus en raison de l'épidémie de graphiose de l'orme, débutée dans les années 1980.

La journée de reboisement du 27 novembre 2008

Dans le cadre de sa campagne de reboisement 2008, le Parc naturel régional de Camargue propose aux habitants, propriétaires ou gestionnaires de terres sur le territoire du Parc, moyennant une participation symbolique de 1,50 euro, des plants sélectionnés avec soin selon les différents terrains. L'an dernier 5 000 plants d'arbres d'essences locales ont été distribués par le Parc.



Cette année, grâce à un partenariat établi au niveau national avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France et Naturen de Fertiligène, un sac de fertilisant "Naturen", compatible avec l'agriculture biologique sera offert à chaque planteur.

Contact:
Gaël Hemery,
04 90 97 10 40

SOMMAIRE

- Pour comprendre la Camargue, empruntez les chemins de l'eau p. 2
 - Fin des inventaires préliminaires au document d'objectifs natura 2000 p. 2
 - Les huiles végétales pures (HVP) : Le champ des possibilités p. 3
 - Un grand merci à tous ! p. 3
- Révision de la Charte du Parc une priorité, la concertation...*
- Focus sur quelques participants aux commissions p. 5



Clapets entre le canal de Rousty et l'étang du Vaccarès / Pompe de la station d'Albaron/ Pertuis de la Fourcade / Mesure des hauteurs d'eau au nord Vaccarès (photographies : Jean Roché).



Pour comprendre la Camargue, empruntez les chemins de l'eau

Depuis toujours, la Camargue est par excellence une terre où la relation à l'eau détermine les équilibres écologiques, les paysages, ainsi que le cadre de vie et les diverses activités des hommes et des femmes de ce territoire. Ces équilibres, aussi fondamentaux que fragiles, reposent sur un fonctionnement hydrologique particulier qui doit permettre une diversité d'usages et d'activités.

Cette relation à l'eau rend toutes les activités du territoire intimement liées. Une gestion adaptée et équilibrée à l'échelle du delta est donc une priorité pour laquelle le Parc naturel régional de Camargue et de nombreux acteurs œuvrent au quotidien. Afin de découvrir plus en profondeur et de comprendre l'importance de l'eau et de sa gestion pour la Camargue, le Parc naturel régional met en place un programme de sorties de formation-découverte à destination des acteurs et usagers de l'eau eux-mêmes, des membres du Conseil de Parc, également ouvertes à tous les amoureux de la Camargue :

“Les samedis de l'eau en Camargue” un samedi par mois, à partir de novembre 2008

Chaque mois, un samedi après-midi, des intervenants partenaires du parc vous réservent un accueil privilégié et convivial et vous guideront sur un site spécifique pour vous permettre de mieux découvrir les lieux et activités qui composent le panorama camarguais, si riche de diversité.

Alors, à la lumière des visites et des rencontres, vous explorerez et comprendrez :

- ➊ le fonctionnement hydrologique de la Camargue, le lien du delta avec le fleuve et la mer, les aménagements adaptés à gérer l'eau, les stations de pompage, la prévention des inondations...
- ➋ les milieux naturels préservés, à la découverte de la richesse écologique camarguaise...
- ➌ les diverses activités en Camargue :
 - la culture du riz, et celle du sel,
 - la pêche des professionnels,
 - la chasse,
- ➍ l'étang du Vaccarès : ses spécificités et sa gestion ;
- ➎ l'action du parc et de ses partenaires pour une gestion concertée et globale de l'eau.

En parallèle, sur ce même thème de l'eau, cher aux camarguais, 5 classes d'écoles primaires sont engagées sur un programme pédagogique avec le Parc.

“Les samedis de l'eau”

Sorties gratuites et ouvertes à tous.

Des points de covoiturages seront proposés.

Prochaines dates :

22 novembre (inscription jusqu'au 19/11)

13 décembre (inscriptions jusqu'au 10/12)

Informations et réservations au 04 90 97 19 72 (de 9h à 16h30).

Fin des inventaires préliminaires au document d'objectifs Natura 2000

Les inventaires concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire s'achèvent après plus d'un an de recherches sur des domaines très variés (habitats terrestres et marins, oiseaux, reptiles, insectes, chauves-souris, etc...). Après les photographies de ces habitats (section NATURA 2000 - www.parc-camargue.fr), vous trouverez prochainement leurs fiches descriptives sur le site Internet du Parc ou au Centre administratif du Parc. Ces fiches synthétiques vous donneront les éléments de base de biologie et d'écologie. Elles mettront en évidence l'état de conservation en Camargue de même que les éléments favorables à la gestion de ces habitats. Elles vous permettront de vous familiariser avec les caractéristiques des milieux naturels concernés par le futur document d'objectifs NATURA 2000. Les diagnostics environnementaux et socio-économiques seront présentés au prochain comité de pilotage local NATURA 2000 du 20 novembre 2008.

Contact : Stéphan Arnassant, 04 90 97 10 40



Ripisylve à frênes et peupliers. Estuaire du Rhône.
Alain Lagrave / Parc naturel régional de Camargue.



Les huiles végétales pures (HVP) : Le champ des possibilités

Le Parc naturel régional de Camargue a engagé une réflexion sur la valorisation énergétique des cultures de colza et tournesol sur son territoire dans le cadre du pôle d'excellence rurale intitulé « DELTA Camargue », financé par l'Etat.

Les huiles de colza et tournesol obtenues par pression à froid peuvent être incorporées dans le gasoil et alimenter les moteurs diesel sous certaines conditions techniques et fiscales. En effet, aujourd'hui seuls les agriculteurs, pour les travaux agricoles, et les collectivités, pour les véhicules utilitaires et engins de voirie non transporteur de personnes (moins de 3 places assises), peuvent utiliser ce nouveau carburant.

Ainsi, grâce à des financements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, via le programme AGIR (Action Globale Innovante pour la Région) pour l'énergie, le Syndicat mixte du Pays d'Arles a décidé, avec l'appui des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue, de conduire une étude pour la structuration d'une filière de production d'HVP en circuit court.

Les premiers résultats de l'étude conduite par l'Institut français des HVP montrent :

- ✿ qu'il existe un potentiel de production en tournesol de 1 300 ha principalement centré dans la plaine du Comtat (entre Arles et Tarascon) et la partie Est Camargue,
- ✿ qu'une demande de consommation en HVP par les collectivités locales du Pays d'Arles a été estimée après enquête à 500 m³/an,
- ✿ qu'il a été identifié une valorisation des tourteaux dans les secteurs de l'élevage ovin, caprin et bovin bien présent sur le territoire du pays d'Arles et représentant un débouché de 1 400 tonnes/an,
- ✿ que deux opérateurs de la filière de production d'huile végétale pure seraient d'ores et déjà intéressés pour développer la filière énergétique en complément de celle de l'huile alimentaire déjà en place.

La rentabilité de la filière HVP sera donc bien réelle si elle s'inscrit dans une valorisation d'une partie de la production en huile alimentaire et tourteaux associés.

La filière reposera essentiellement sur une valorisation de la culture du tournesol (meilleur bilan carbone et énergétique). Elle sera construite dans la logique d'un fonctionnement en circuit court, c'est-à-dire à l'échelle du Pays d'Arles où producteurs de tournesol et collectivités devront travailler ensemble. Cette filière ne viendra en aucune manière en substitution aux filières déjà existantes et notamment celle de l'huile alimentaire. De plus, elle s'appuie sur un potentiel de production en tournesol existant dont seulement à peine 30% de la surface actuelle serait mobilisée.

Le projet prévoit à terme une diminution de 30% de la consommation des énergies fossiles par la flotte des collectivités du territoire du Pays d'Arles.

A suivre donc...



Contact:

- Régis Vianet,
Dominique
Vergnaud, *Parc
naturel régional
de Camargue,
04 90 97 10 40*
- Laure Bou,
*Syndicat mixte
du Pays d'Arles,
04 90 49 38 31*

Emmanuel Vialet / Parc naturel régional de Camargue.



Un grand merci à tous !

C'est sous le soleil de Camargue et sous le signe du cheval, avec le concours de l'Association des éleveurs de chevaux de race Camargue, que s'est déroulée cette année la Fête des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, organisée par la Région et les 5 Parcs. Le public venu nombreux, plus de 3 000 personnes, par cette magnifique journée ensoleillée a pu profiter pleinement en matinée des balades organisées à pied, à cheval, en petit train ou bien à bord du Bac de Barcarin, et même en chariot tracté sur l'ensemble du territoire du Parc de Camargue. Sur le site de la fête au Domaine de Méjanes les visiteurs ont pu également participer à de nombreuses activités visites de rizières, balades à vélos, à cheval, concours de pêche, jeux concours... et les enfants ont "pris d'assaut" les ateliers proposés sur les stands créativité, pêche et poterie. Le public a pu déguster les produits du terroir proposés par les producteurs de Camargue, se familiariser avec les métiers équestres et se rendre sur le stand environnement pour faire plus ample connaissance avec les établissements de protection de la nature.





Sans oublier nos artistes locaux qui ont animé la fête avec musiques et danses traditionnelles tout au long de la journée. Une journée rythmée au pas des chevaux de race Camargue qui fêtaient ce jour là les 30 ans de la race, avec un spectacle équestre de haute qualité qui s'est terminé par un moment inoubliable, avec dans les arènes l'arrivée en fanfare d'un beau gâteau d'anniversaire porté à bout de bras et avec fierté par les habitants de Camargue et découpé puis distribué par le Président de Région, Michel Vauzelle, le Président du Parc, Hervé Schiavetti et le Président de l'association des éleveurs de chevaux de race Camargue, Marc Jalabert.

La réussite de cette journée est due en grande partie à la mobilisation de nombreux acteurs du territoire, habitants, socio-professionnels, institutions, associations, partenaires... et nous tenions vraiment à vous remercier tous pour nous avoir permis d'organiser cette magnifique journée.

Contact : *Muriel Cervilla, 04 90 97 19 89*

À VOS AGENDAS

■ **Mardi 18 novembre, 9h30 à 13h30**
Séminaire d'échanges et de partage sur l'avant-projet de charte.

■ **Mercredi 19 novembre 2008, 14h**
Commission gestion de l'eau, pêche et chasse axée sur la présentation des études réalisées cet été sur la zone marine du Parc (Cartographie des fonds du golfe de Beauduc) et inventaires biologiques sur épaves, récifs artificiels et zostères.

■ **Jeudi 20 novembre, 14h30**
Comité de pilotage local NATURA 2000.

■ **Vendredi 5 décembre, 14h30**
Bureau du Parc.

■ **Lundi 15 décembre, 9h30**
Comité syndical et Conseil du Parc.

■ **Mercredi 7 janvier 2009 à 9h**
Comité syndical consacré à l'avant-projet de Charte.

Les vacances de Noël au Musée de la Camargue

Exposition « La Camargue Côté Riz » jusqu'au 31 décembre

Plus que quelques semaines pour découvrir l'exposition « La Camargue Côté Riz » !

Activités en décembre :

Ateliers pour les enfants avec l'Association l'Art du Trait.
Durée : 1h30 environ. Sur réservation.
Tarif : 3 euros par enfant (gratuit pour les enfants du Parc).

■ **Mercredi 3 décembre à 10h00**
A partir de 4 ans « Confection de la lettre au Père Noël sur du papier de riz ».

A la fin de l'atelier un petit goûter sera offert.

■ **Dimanche 14 décembre à 14h00**
Pour les 4-6 ans, « Illustrer l'histoire de Rizzi et Rizzo ». Un atelier pour stimuler l'imagination et la créativité. A la fin de l'atelier un petit goûter sera offert.

Renseignements :

Musée de la Camargue - Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty - RD 570 - 13200 Arles.

Tél : 04 90 97 10 82 - E-mail : musee@parc-camargue.fr.

Site web : www.parc-camargue.fr

Révision de la Charte du Parc

..... ► une priorité, la concertation...

“Renforcer les digues”, “améliorer les routes”, “promouvoir l’animation culturelle des villages”, “poursuivre et développer la communication et les relations avec les habitants”... Toutes ces propositions et bien d’autres remontent de la large concertation et co-construction engagée depuis 2006 sur le nouveau projet de territoire. Mais la nouvelle charte intégrera une vision collective de la Camargue, de la façon dont chacun la vit et souhaite la vivre demain. L’avant-projet de son élaboration a largement mobilisé les habitants et acteurs locaux au sein de différents dispositifs : enquête téléphonique auprès de 250 personnes, 8 soirées publiques dans les hameaux et les villages rassemblant 284 participants, 3 commissions géographiques (Salins-de-Giraud, Mas Thibert, Port-Saint-Louis) et 5 commissions thématiques réunissant 226 personnes lors de 54 réunions¹. Au préalable, une phase de diagnostique sur l’état et l’évolution du territoire et des ateliers thématiques avaient défini les grands enjeux à venir. Commencée en 2005, la révision de la Charte conditionne le renouvellement du classement du territoire en Parc naturel régional en février 2011. Ce document contractuel établi entre les collectivités, les groupements de collectivité, les établissements publics, la Région, le Département et l’Etat, engage, pour une durée de 12 ans, l’avenir du territoire. La charte détermine les objectifs de gestion, de protection et de développement durable dans la perspective de préservation et de valorisation du patrimoine. Sa révision intègre l’élargissement du périmètre du Parc en direction de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Au-delà de sa contribution à l’élaboration de la charte, la consultation a amorcé une autre relation, un rapprochement entre le Parc et les habitants que tous souhaitent poursuivre.

1. Tous les documents qui en résultent sont consultables sur le site, www.parc-camargue.fr, rubrique “Révision de la charte”.

Focus sur quelques participants aux commissions

La Camargue c'est nous



Ali Kodja,
habitant,
Comité de hameau
de Gageron.

A l’époque, le Parc était géré en maître par des “seigneurs”. Aujourd’hui, il a donné la parole aux gens de n’importe quelle nationalité ou classe sociale.

La Camargue c'est nous. Je suis arrivé en 1969, avant la création du Parc. Il défend pas mal de chose, pour les habitations – on ne peut pas construire n’importe comment –, pour l’arrêt de passage des camions dangereux¹. Il était de mon devoir d’apporter ma pierre à l’édifice en participant aux commissions. Moi, j’ai défendu le bien être des Camarguais et des touristes. La démoustication de façon écologique est mon cheval de bataille. C'est important pour nous, pour les touristes, on ne peut pas manger tranquille en

terrasse. J’ai aussi parlé des personnes âgées, isolées, comment les aider ? Le Parc ne pourra pas prendre en compte toutes les demandes, mais s’il en retient 50%, ce sera déjà fantastique. La volonté de changement commence à se faire sentir, mais le Parc a pris du retard. Il faut qu’il continue à aller vers les habitants, dans les hameaux, les quartiers.

1. La traversée de la Camargue est désormais interdite aux poids lourds de plus de 12 tonnes.

Le Parc a son rôle à jouer



Christiane Hemery,
habitante,
Conseil de Village
de Salin-de-Giraud.

On avait l'impression à Salin-de-Giraud d'être un peu exclu. Le lancement de la concertation a permis au Parc d'aller à la rencontre des habitants

et j'ai été ravie de participer aux commissions. Le Parc devrait avoir un lieu, une présence physique ici, pour poursuivre la relation. Le projet des résidences touristiques de la Compagnie des Salins peut amener une autre vision du Parc. Il faut que quelque chose se passe, on ne peut pas laisser le village abandonné, mais pas n'importe quoi. Le village doit prendre un virage, mais pas n'importe comment. On aurait préféré que l'activité salinière continue. Le projet touristique est une alternative, mais les Saliniers ne veulent pas de constructions partout. Nous voulons préserver notre cadre de vie. Et si le tourisme est la seule solution, il faut choisir un tourisme particulier, pas comme aux Saintes-Maries-de-la-Mer, plus tourné vers la nature. Et là, le Parc a son rôle à jouer, il doit maîtriser le projet.

Lâcher prise



*Jean Jalbert,
Directeur de
la Station biologique
de la Tour du Valat.*

Le changement climatique est un enjeu prioritaire. Selon les scénarios bas, le niveau de la mer augmente d'1m par siècle, or en 10 ans, il a déjà monté. Ce n'est

pas dans les gènes de l'homme de lâcher prise, pourtant nous ne sommes plus dans l'optique de nous affranchir des contraintes du milieu naturel, mais d'intégrer cette naturel dans le fonctionnement du delta. Il faut réconcilier le delta avec la mer et le Rhône, revoir la gestion de l'eau. Le changement climatique provoque des crues et une remontée du sel en été (+9g/l), le système hydraulique ne peut plus être opérant. Lutter coûte que coûte avec des enrochements coûteux est inefficace à court terme. Il n'y a pas d'autres solutions que le repli dans des zones stratégiques. Il faut faire preuve d'humilité face à la nature, apprendre à reculer. Dans 100 ans, le delta ne ressemblera pas à ce qu'il est aujourd'hui, aux décideurs d'anticiper l'aménagement du territoire, afin que les activités agricoles, les zones urbanisées ne soient pas menacées par des éléments qu'ils ne peuvent pas combattre. Le delta est très peu peuplé, il comporte de grandes zones naturelles non exploitées, non urbanisées. Il faut saisir l'opportunité de cette configuration littorale, quasi unique, pour laisser des espaces qui peuvent jouer un rôle d'amortissement, de tampon. La charte engage des objectifs de planification sur 12 ans. L'augmentation du niveau de la mer, la fréquence des incidents climatiques, l'enfoncement du delta, même s'ils ne sont

pas perceptibles au quotidien, montrent que ne pas prendre en charge cette donnée serait une erreur fatale. Il y a des positions fortes à prendre, car le choix sera lourd de conséquences.

Une démarche citoyenne



*Françoise
Ponsdesserre,
Présidente du Comité
d'intérêt de quartier
de Trinquetaille.*

Les inondations font partie des sujets de préoccupation des habitants de Trinquetaille, car le quartier se situe entre le petit et le grand Rhône. Il

faut renforcer les digues, les bords du Rhône, mais il faut aussi adopter une démarche citoyenne, se tenir sur ses gardes, surveiller, signaler si on constate une fissure, si les eaux pluviales ne s'écoulent pas bien. Il faut intégrer que les inondations font partie de notre vie. Lors des commissions, chaque idée était inscrite sur un post-it puis accroché sur un tableau et on en discutait une à une. Certaines idées ont été retenues, d'autres pas. Les échanges ont donné des choses fortes, comment on voit la Camargue, comment y arriver ? Il est important que les habitants se sentent appartenir au Parc, qu'ils sachent ce qu'apporte le Parc et ce que nous lui apportons. Des réunions interquartiers existent depuis 2 ans, et on s'aperçoit que la population arlésienne n'est pas au courant de son fonctionnement. La révision de la charte doit comporter cet objectif de meilleure communication, de se faire mieux connaître des habitants, d'inciter les arlésiens à visiter les sites du Parc.

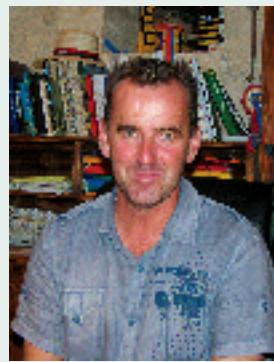
Innovation et développement durable

*Jacques Balossier,
responsable immobilier,
Compagnie des Salins du Midi
et des salines de l'Est.*

Nous sommes des acteurs majeurs de la Camargue, il était donc normal et utile que nous participions aux commissions. La précédente charte a été établie dans le contexte d'une exploitation salinière sans menace bien précise. Aujourd'hui la restructuration de la Compagnie et le devenir de Salin-de-Giraud est un sujet à part entière. Les Salins de Giraud constituent un cas particulier et on ne peut pas y mener la

préservation comme sur le reste du territoire. De même, l'aménagement, le développement touristique ne peuvent pas y être envisagés comme à la périphérie d'Arles. L'innovation est un des fondements caractéristiques de l'histoire de la Camargue, son avenir passe par d'autres innovations, le tourisme durable notamment et il existe à Salin des opportunités. Nous travaillons avec différents partenaires à des projets de revitalisation permettant de préserver ou de retrouver l'équilibre économique et environnemental. Nous avons besoin les uns des autres, le projet peut aboutir s'il existe un consensus. La charte doit intégrer l'innovation et le développement durable en veillant à maintenir la spécificité de la Camargue, car si elle est trop contraignante, on ne trouvera pas de point d'équilibre. J'ai le sentiment que les responsables, qui ont mené un travail de grande qualité, ont été attentifs à la situation. J'attends le résultat final en souhaitant une rédaction équilibrée pour des actions équilibrées.

Communiquer sur la Camargue



*Xavier Guillot,
éleveur, riziculteur,
gestionnaire du
domaine de Méjanes.*

J'ai participé aux commissions, malgré le temps que cela m'a pris, car l'avenir de la Camargue, demande de laisser la place à ceux qui la vivent de l'intérieur. Le Parc c'est nous, c'est une table ronde, il faut asseoir les gens de différents horizons et discuter, sortir quelque chose de positif. Un maximum de personnes doit s'impliquer, le Parc n'est pas propriétaire foncier de toute la Camargue, et les élus doivent avoir l'intelligence de travailler ensemble. L'avenir de la Camargue passe par la diversité des activités. Nous avons la chance unique de pouvoir le faire à travers le tourisme, la chasse, l'environnement, la pêche, l'élevage traditionnel, l'agriculture... Il faut trouver un compromis entre protection et développement, sans être extrémiste ni dans un sens, ni dans un autre. La Camargue fait rêver, car on a su la préserver et il faut continuer et en tirer profit. Le tourisme a évolué, le touriste est devenu dépendant, il demande qu'on s'occupe de lui. Il faut expliquer ce qu'on peut voir à différents endroits, à des moments précis. Il faut communiquer sur la riziculture, l'élevage, la pêche, la saliculture, sur tout ce qui fait la Camargue... Sur nos produits bien sûr, on reçoit des millions de touristes et on ne leur vend pas nos produits. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Un outil qui peut protéger la ville



*Patrick Lagarrigue,
syndicat d'Agglomé-
ration nouvelle
Ouest-Provence,
Port-Saint-Louis-
du-Rhône.*

En tant que technicien, 3 aspects me semblent importants concernant l'extension du Parc. Cette zone dispose d'espaces naturels sur l'embouchure du Rhône et vers le Nord qui doivent être préservés et gérés de façon cohérente avec la rive droite. Ensuite, il est important de préserver la représentation des habitants et des élus dans un outil qui peut protéger la ville de la poussée de la Zone industrielle, des dérapages urbains qui pourraient se produire. Port-Saint-Louis a une vocation urbaine et économique et l'obligation juridique d'être en partie urbanisée pour répondre au développement des activités portuaires. La ville a déjà payé un lourd tribut à la pollution industrielle. Dans un territoire en posture de défense face au problème d'environnement (incinérateur, qualité de l'air et de l'eau...), les habitants veulent assurer pour leurs enfants un cadre de vie sain, un territoire de qualité. Le Parc est un outil de plus pour contribuer à cette préservation, dans l'objectif d'un développement durable. Enfin Port-Saint-Louis est à l'interface du Parc et souhaite pouvoir revendiquer son appartenance à la Camargue et bénéficier du label Parc. La méthode de travail pour élaborer la concertation était efficace et cet exercice difficile est aussi important en termes d'échanges, de confrontation des idées. J'espère que les attentes de chacun se retrouveront dans la charte et que la spécificité de Port-Saint-Louis sera prise en compte.

L'image du Parc

*Laurent Cavallini, éleveur de taureau,
Mas de Pioch-Badet.*

J'ai une profession qui me tient à cœur. En tant qu'éleveur de taureaux AOC, ayant des gîtes et organisant des balades à cheval, je suis sensible à la nature et aux traditions et ce qui se passe au niveau écologique montre que nous avons besoin du Parc. Les éleveurs jouent un rôle important dans la préservation des espaces naturels. Il est important que la Parc intègre et prenne en compte les éleveurs, les

habitants et que nous nous sentions tous concernés. Actuellement la Camargue bénéficie d'une bonne image, les personnes qui viennent ici aiment les grands espaces, les chevaux et l'image du Parc est importante.

Une commune engagée et attentive



*Roland Chassain,
maire des Saintes-
Maries-de-la-Mer,
Vice-Président du
Parc Naturel Régional
de Camargue.*

Le territoire du Parc de Camargue est composé de deux communes, situation exceptionnelle, compliquant la concertation.

La commune des Saintes n'a pas la parité, l'obligeant à subir la volonté et les décisions des autres collectivités. Au niveau du travail technique et administratif, la commune n'a pas les moyens d'une ville de plus de 50 000 habitants comme Arles. Concernant la charte, la concertation est intéressante, mais chaque chapitre, chaque point, chaque ligne doivent être bien pesés, bien réfléchis, bien écrits afin qu'il n'y ait pas, par la suite, de désaccords entre les activités du Parc et de la commune. Le Parc apporte une image positive pour la promotion touristique d'un territoire.

La gestion des terres doit rester propre au monde agricole.

Les Saintois sont très attachés à la protection de l'environnement ; ils n'ont pas attendu la création du Parc... Certains dossiers doivent être traités en concomitance avec la commune.

Avec ses 37 000 hectares, l'Etang du Vaccarès et ses 35 kms de plage, la commune des Saintes possède la majeure partie de la faune et de la flore camarguaise.

Nous avons plus de plage au droit du village, aujourd'hui, qu'il y a 50 ans. La montée de la mer ne m'inquiète pas ; je suis, toutefois, contrarié par les agissements des médias qui dramatisent le sujet et ne tiennent pas compte des cycles climatiques.

Les parcs nationaux, les parcs de deuxième génération et les parcs régionaux créent un empilement d'études et de gestions coûtant cher aux contribuables. Ce sont les raisons pour lesquelles je suis favorable à une fusion de certaines collectivités permettant une meilleure visibilité et clarté du suivi des actions menées. Les Saintes, capitale de la Camargue, et les Saintois veulent gérer leur patrimoine.

Une nouvelle "Constitution" pour le "Parlement de Camargue"



*David Grzyb,
adjoint au maire
d'Arles en charge
de l'urbanisme,
de l'Habitat et de
la Politique Foncière,
Vice-Président du
Parc Naturel
Régional
de Camargue.*

La concertation est un exercice indispensable.

Les objectifs fixés par la nouvelle Charte vont nous engager pour les 12 prochaines années. Ils ne peuvent donc être définis sans y associer les principaux concernés : les Camarguais. C'est, cependant, un exercice difficile. Il nous faut concilier des opinions et des attentes très diverses, parfois contradictoires... A cela s'ajoutent des contraintes de temps. En effet, il faut à la fois prendre le temps nécessaire à la concertation tout en respectant un calendrier serré et les modalités réglementaires de la révision de la Charte (cf. avis de partenaires institutionnels, enquête publique...).

Le Parc est le lieu de coordination des actions publiques sur le territoire. Notre nouvelle Charte devra donc apporter des réponses précises à des enjeux multiples. Par exemple, il existe une vraie interrogation sur l'avenir de Salin de Giraud. Quelles nouvelles perspectives de développement pour ce village et ses habitants ? Comment doivent-être gérés les hectares de salins non exploités ? La Cie des Salins assurait la protection du littoral avec des épis fort coûteux. Vont-ils continuer à le faire ? Le développement touristique semble une opportunité, sous quelle forme ? etc... Plus globalement, la nouvelle Charte devra définir les éventuelles mutations que nous accepterons et celles contre lesquelles nous nous battrons.

Si nous considérons le Parc comme "le Parlement de Camargue", notre future Charte sera en quelque sorte notre "constitution". Elle fixera des principes, des orientations, des stratégies. Elle formulera des propositions d'actions. Elle devra être suffisamment souple pour nous permettre de réagir aux événements ou aux changements, susceptible d'intervenir d'ici 2020.

Tous les documents qui résultent de cette concertation sont consultables sur le site, www.parc-camargue.fr, rubrique "Révision de la charte".